



Ambassadeurs  
de la  
Jeunesse

## Les effets de la concentration du pouvoir politique en Amérique latine

*Par Ezequiel Carrizo,*

*Chargé de mission Argentine et Amérique latine des Ambassadeurs de la Jeunesse*

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2019.

### **Comment citer cette publication :**

Ezequiel Carrizo,

« Les effets de la concentration du pouvoir politique en Amérique latine »,  
Ambassadeurs de la Jeunesse, 7 mai 2019.

Ambassadeurs de la Jeunesse

31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : [contact@ambassadeurs-jeunesse.org](mailto:contact@ambassadeurs-jeunesse.org)

Site internet : [www.ambassadeurs-jeunesse.org](http://www.ambassadeurs-jeunesse.org)



## Sommaire

Introduction - p. 2

Les différentes formes de gouvernance - p. 3

L'émergence du présidentialisme latino-américain - p. 6

Le cas vénézuélien - p. 8

Hyperprésidentialisme et politiques publiques - p. 11

La culture politique latino-américaine - p. 13

Conclusion - p. 15

Bibliographie - p. 17

**Version originale en espagnol** : Ezequiel Carrizo, chargé de mission  
Argentine et Amérique latine des Ambassadeurs de la Jeunesse

**Traduction en français** : Léna Stephan, Déléguée Amériques des  
Ambassadeurs de la Jeunesse



Les dernières décennies ont été marquées par une grande concentration du pouvoir entre les mains de l'exécutif dans les pays d'Amérique latine. Cette situation engendre plusieurs conséquences : certaines ne sont pas négatives en soi - comme la faible alternance politique - mais d'autres sont plus graves, telles que l'abus de pouvoir, la persécution de l'opposition ou la corruption généralisée.

Si diverses raisons sont à l'origine de cette concentration du pouvoir, il est intéressant d'en analyser une qui n'a guère retenu l'attention ces derniers temps : la configuration du système politique. Pratiquement tous les pays américains ont adopté le système républicain qui veille au système d'équilibre du pouvoir où chaque autorité contrôle l'autre grâce aux mécanismes de contrepoids. Cela crée un équilibre politique qui permet aux institutions d'atteindre leurs propres objectifs tout en se coordonnant entre elles, ceci permettant un contrôle politique sur les activités menées par chacune.

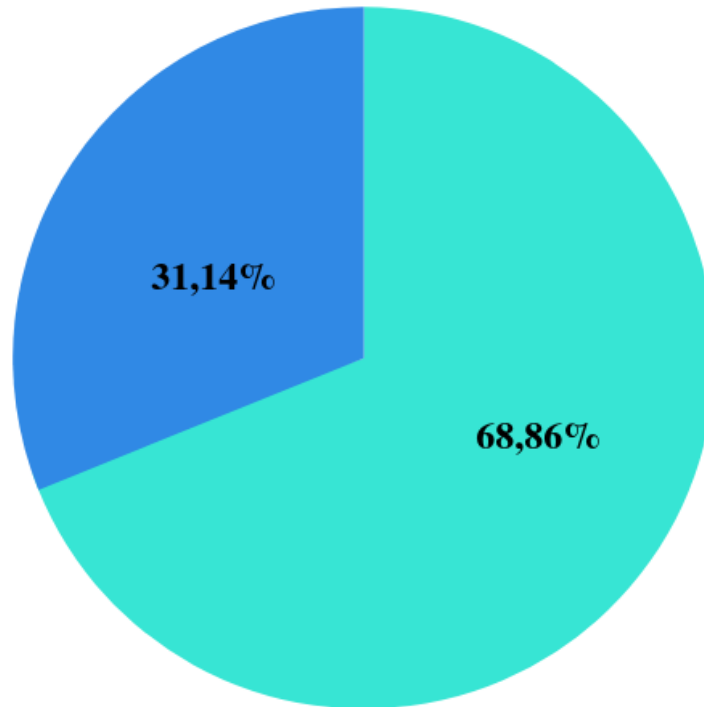
Cependant, cet équilibre perd de sa substance lorsque des réformes sont entreprises à l'égard de ce système républicain. C'est également le cas avec l'incorporation de certaines pratiques qui consistent à octroyer des compétences excessives à certaines institutions, ne laissant aux autres qu'un rôle secondaire. La large marge de manœuvre dont disposent ces institutions et la difficulté d'exercer un contrôle politique effectif sur elles facilitent souvent les abus de pouvoir et la corruption.



D'autre part, on peut également observer que la concentration du pouvoir génère certains effets dans l'élaboration des politiques publiques. Celles-ci sont créées unilatéralement par le parti politique au pouvoir et se trouvent régulièrement abandonnées lorsqu'un autre parti avec des idées différentes arrive au pouvoir. Ce phénomène logique intervient lorsque les politiques publiques ne sont pas le produit d'un consensus entre différentes forces politiques, mais une imposition émanant du parti au pouvoir. Opportunément, il est nécessaire de se focaliser sur l'origine des systèmes politiques latino-américains, leurs caractéristiques et leur contribution à l'émergence de ces situations.

## Les différentes formes de gouvernance

### Les systèmes de gouvernance dans le monde

**i** Sur 167 pays classés



 Régimes de démocratie "complète", "imparfaite" ou "hybride"  Régimes autoritaires



Ambassadeurs  
de la  
Jeunesse

Copyright © : Ambassadeurs de la Jeunesse

Source : Rapport Democracy Index 2017, The Economist

La démocratie est le système de gouvernement le plus représenté au monde. Selon le rapport Democracy Index 2017 du magazine *The Economist*, dont l'analyse porte sur cent soixante-sept pays, cent quinze d'entre eux peuvent être considérés comme des démocraties complètes, imparfaites ou hybrides, les cinquante-deux autres régimes étant qualifiés d'autoritaires. De plus, tous les États indépendants s'identifient actuellement



Ambassadeurs  
de la  
Jeunesse

en tant que démocraties, à l'exception de six pays parmi lesquels on peut citer l'Arabie saoudite ou les Émirats arabes unis<sup>1</sup>.

Abraham Lincoln a déjà défini ce système au XIXe siècle comme « [l]e gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Son principal avantage réside dans le fait que le pouvoir politique est exercé par le peuple par l'intermédiaire de ses représentants. Ce système permet d'établir des mécanismes collectifs de prise de décision qui légitiment les mesures adoptées dans la vie en société.

Il existe également différentes formes de gouvernement, ceux-ci renvoyant à leur tour à différentes répartitions des pouvoirs. En conséquence, nous pouvons faire la distinction entre les systèmes présidentiels, semi-présidentiels et parlementaires, bien qu'il en existe d'autres également.

Le système présidentiel se caractérise par la concentration des fonctions du chef de l'État et du chef du gouvernement dans la figure du président qui est élu au suffrage universel. C'est le système le plus utilisé en Amérique et il est appliqué dans des pays tels que les États-Unis, l'Argentine, le Brésil et le Mexique.

Plus spécifiquement, le système parlementaire se distingue de plusieurs manières : les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement sont réparties sur deux fonctions différentes qui reçoivent des appellations différentes selon les pays. Le peuple élit uniquement les membres du Parlement et ce sont eux qui élisent le chef du gouvernement ainsi que, dans certains cas, le chef de l'État. En outre, dans de nombreux cas, ce dernier ne fait office que de « figure cérémonielle » et n'a pas de pouvoir effectif. C'est un système très populaire en Europe qui est par exemple utilisé au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne.

Dans le système semi-présidentiel, il existe également cette distinction entre le chef de l'État et le chef du gouvernement. Dans ce système, le chef de l'État est élu au suffrage universel et dispose d'un pouvoir réel, revêtant une grande importance dans le système politique. Le Premier ministre et le

---

<sup>1</sup> The Economist, *Democracy Index 2017*, Londres, 2018, p. 2.



cabinet ont également des fonctions exécutives sur lesquelles le Parlement exerce un contrôle politique. Il est utilisé dans des pays tels que la France, la Russie ou le Portugal.

C'est dans le système présidentiel que le pouvoir exécutif est davantage concentré et c'est précisément le système adopté par tous les pays d'Amérique latine, à l'exception de Guyana, du Belize et de certains États des Antilles. Cependant, cette forme de gouvernement est apparue aux États-Unis avec la Constitution de 1787 et acquiert certaines caractéristiques particulières en Amérique latine. Dans ces pays, la concentration du pouvoir est encore plus grande, ce qui amène les analystes politiques à parler d'un « hyper-présidentialisme » pour se référer à ces démocraties.

En outre, ce système présente des différences importantes avec le système parlementaire, système politique dans lequel il y a un débat plus important avant la prise de décision et l'accord entre les différentes forces politiques au Parlement pour pouvoir former un gouvernement pertinent. Le Premier ministre, qui est le chef du gouvernement, est soumis au contrôle constant du pouvoir législatif. En revanche, ce modèle est plus souple que le modèle présidentiel dans des situations de crise étant donné que de nombreuses solutions sont disponibles (cf. remplacement du Premier ministre, etc.). La même chose ne se produit pas dans le cas du président dont la durée du mandat est fixée et les possibilités de le démettre de ses fonctions par le Parlement sont limitées (uniquement par le biais de la destitution, qui est une procédure judiciaire lente). La démission est finalement souvent présentée comme la seule option possible, à condition que des mesures inconformes, telles que la réforme constitutionnelle ou le coup d'État ne soient pas considérées.

Une autre grande différence entre le présidentielisme et le parlementarisme réside dans le fait qu'il existe deux pouvoirs ayant leur propre légitimité : le président et le Parlement. Lorsque les deux centres du pouvoir sont occupés par le même parti politique, il n'y a pas de problème, mais lorsqu'ils sont occupés par des partis différents, les initiatives présidentielles peuvent être bloquées en permanence, provoquant une « paralysie » du gouvernement. Dans le parlementarisme, le seul pouvoir légitime est le Parlement et le Premier ministre doit pouvoir compter sur son

soutien pour rester en poste, ce qui rend beaucoup plus difficile pour eux la sortie des situations mentionnées précédemment<sup>2</sup>.

À mi-chemin entre ces deux systèmes se trouve le système semi-présidentiel ou mixte, qui s'applique par exemple en France. C'est un système qui tente de saisir les avantages des deux autres modèles : le président (chef de l'État) est élu par le peuple, exerce efficacement le pouvoir, nomme le Premier ministre qui forme son gouvernement. Elle est présentée comme une option intéressante, car elle apporte stabilité et rapidité dans la prise de décision, sans pour autant laisser de côté le contrôle parlementaire sur les initiatives du Premier ministre. Entre autres facultés, le pouvoir législatif peut en effet exiger la démission du Premier ministre et de son gouvernement.

### **L'émergence du présidentielisme latino-américain**

Le modèle présidentiel est apparu en premier lieu aux États-Unis avec la Constitution de 1787 qui a établi la figure présidentielle. Cette Constitution lui offre un large pouvoir au caractère contre-majoritaire servant de contrepoids à l'engagement populaire représenté au Congrès. Au fil du temps, ce système a été consolidé et les États-Unis sont restés une démocratie stable jusqu'à présent, étant donné qu'hormis la guerre de sécession qui s'est déroulée dans les années 1860, il n'y a eu ni interruption de l'ordre constitutionnel ni confrontation interne armée.

Mais la même chose ne s'est pas produite en Amérique latine. Quelques décennies après l'indépendance des États-Unis, les colonies espagnoles ont accédé à leur indépendance une à une et nombre d'entre elles se sont inspirées du modèle constitutionnel américain. Curieusement, certaines modifications ont été ajoutées, ce qui a permis à l'exécutif - déjà puissant - d'accumuler encore plus de pouvoir. Cette situation dangereuse déséquilibrait totalement le système de freins et de contrepoids (*checks and balances*) et rendait difficile la possibilité d'exercer un contrôle sur le président. Gargarella mentionne certaines spécificités caractéristiques du

---

<sup>2</sup> O. PARDO MARTÍNEZ, « Presidencialismo y la oposición en América Latina: una difícil cohabitación », *Reflexión política*, 2000, vol. 2, núm. 4. (Présidentielisme et opposition en Amérique latine: une cohabitation difficile », *Réflexion politique*).





présidentialisme latino-américain : le pouvoir d'intervention des provinces (régions), la compétence pour déclarer l'état de siège, les pouvoirs législatifs, les pouvoirs de gestion du budget, l'influence déterminante sur la répartition des ressources entre les provinces, entre autres<sup>3</sup>. Comme il a été dit précédemment, cette série de caractères a conduit de nombreux auteurs à décrire « l'hyper-présidentialisme » latino-américain comme une déviation du présidentialisme pur.

Les partisans du présidentialisme avancent comme argument qu'il est pratique, dans les pays en développement, de disposer d'un pouvoir central fort et unipersonnel, agile dans la prise de décision pour faire face aux crises que traversent habituellement ces États. Mais ce que l'expérience américaine montre, c'est que parmi tous les pays qui appliquent ce système, il n'y en a que trois qui peuvent être considérés comme des démocraties stables : le Costa Rica (avec une démocratie ininterrompue depuis 1949), les États-Unis et la Colombie (depuis 1958). Les autres ont continué à subir des coups d'Etat au cours de la seconde moitié du XXe siècle, laissant entrevoir la fragilité du régime face aux situations critiques<sup>4</sup>.

En ce qui concerne le Costa Rica, plusieurs raisons expliquent la stabilité politique du pays : l'existence d'une culture de l'engagement en politique, le partage du pouvoir entre les différents lobbys (dont chacun est divisé et chaque acteur social dispose de sa part d'autorité), la promotion par l'Etat de la démocratie dont les valeurs sont déjà imprégnées dans la population et l'absence de conflit social en raison des grandes possibilités de mobilité sociale et des mécanismes de redistribution sociale établis<sup>5</sup>. Comme on peut le constater, de nombreux facteurs contribuent à façonner la situation et ne se limitent pas à une sphère particulière. Comme le soutient Mainwaring, le présidentialisme est généralement moins favorable au développement de la démocratie<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> R. GARGARELLA, « El presidencialismo, en debate », Clarín, 3 août 2017.

<sup>4</sup> O. PARDO MARTÍNEZ, *ibid.*

<sup>5</sup> O. DABÈNE, « En torno a la estabilidad política en Costa Rica: Tres paradigmas, dos conceptos, una fórmula », Anuario de Estudios Centroamericanos, 1986, pp. 41-52.

<sup>6</sup> O. PARDO MARTÍNEZ, *ibid.*

## Le cas vénézuélien

Le Venezuela a constitué, notamment lors des trois dernières décennies, une illustration d'un État où se manifestent les lacunes du système présidentiel.

Le 4 février 1992, le gouvernement de Carlos Andrés Pérez a subi un coup d'État dont les causes étaient liées à des cas de corruption administrative et de détérioration de la situation sociale. Hugo Chávez faisait partie des leaders du coup d'État et deviendra plus tard Président. Le coup d'État n'a pas abouti mais a laissé l'image du président comme *faible*. Au cours de cette même année, le mécontentement généré par les mesures économiques néolibérales s'est accru et le 27 novembre, un nouveau coup d'État a eu lieu. Contrairement au premier auquel seuls des militaires avaient participé, des civils et des partis politiques de l'opposition y ont pris part. Encore une fois, la tentative de renversement fut avortée, mais à la suite des scandales de corruption, l'année suivante, Carlos Andrés Pérez a finalement été démis de ses fonctions par le Congrès de la République.

En 2002, alors que Chávez était président, un autre coup d'État a eu lieu, soutenu par des chefs d'entreprises (producteurs) opposés au gouvernement. Les tensions entre les deux secteurs existaient déjà depuis la rédaction de la Constitution de 1999 qui avait été critiquée par l'opposition pour son manque de dialogue avec le monde des affaires. Les points les plus controversés étaient les pouvoirs conférés au Président face aux promotions hiérarchiques accordées aux militaires, la concentration importante du pouvoir au sein de l'exécutif, l'extension du mandat de 5 à 6 ans avec la possibilité d'une réélection immédiate, le déséquilibre entre les pouvoirs publics et la réaffirmation de la nature interventionniste de l'État. Dans les années qui suivirent, les relations entre les chefs d'entreprise et le gouvernement se détériorèrent davantage et la situation s'aggrava avec l'approbation d'une série de réformes menées par Chávez, dénommées « les 49 lois », qui fut sanctionnée par décret, et ce, à nouveau sans dialogue avec l'opposition.

Tous ces événements ont conduit à la tentative de renversement d'avril 2002, donnant lieu à une présidence *de facto* pendant 47 heures. Chávez a ensuite repris le contrôle et a pu terminer son mandat.

Parmi les événements ayant eu lieu dans les années 1990 et 2000, certaines problématiques peuvent être soulignées. En premier lieu, bien qu'il n'y ait pas eu d'interruption de l'ordre constitutionnel au cours de ces années, il n'y a pas eu de stabilité politique et des solutions ont souvent été recherchées en dehors de l'appareil républicain. On peut citer à cet égard les tentatives successives de coup d'État et la création de la Constitution de 1999. Cette dernière est une solution externe au système (légitime, contrairement aux coups d'État) car elle implique une réforme structurelle de l'État et modifie les règles du jeu sous des aspects aussi importants que la durée du mandat présidentiel et la possibilité d'une réélection immédiate.

Ce texte, bien qu'introduisant de nouveaux changements tels que la reconnaissance des droits des peuples autochtones vénézuéliens et la déclaration de possession intégrale par l'État de Petróleos de Venezuela SA (PDVSA) n'a pas été approuvé à la suite d'un processus de débat impliquant la participation des différentes forces politiques du pays. Seules les idées du gouvernement Chávez ont été imposées. La même chose s'est produite en 2001 avec les décrets pris par le président : l'opposition n'a pas été incluse dans le processus de création de la législation.

Ceci nous amène au deuxième point, à savoir que l'absence de consensus dans le meilleur des cas pour l'élaboration de politiques publiques est source de mécontentement, mais peut conduire à une instabilité politique et, dans le pire des cas, à des tentatives de coup d'État.

Il est également important de noter l'instabilité qui sévit dans le pays depuis 2013. Ce qui a commencé par des difficultés économiques liées à la chute du prix du pétrole a évolué vers les domaines social et politique. Les manifestations de rue sont alors devenues monnaie courante, amenant le pays vers une grave crise humanitaire provoquant la dispersion de milliers d'émigrés, des arrestations politiques et des morts du fait de la répression.

Bien que les causes de cette crise soient multiples, parmi celles de nature politique, on peut citer le système présidentiel qui, avec des mandats fixes, ne laisse que très peu de solutions outre la démission ou le renversement du président. Il est vraiment difficile de trouver des alternatives au sein du système, car aucune autre institution n'a de pouvoir comparable à celui du président. Bien au contraire, la Constitution vénézuélienne de 1999 a supprimé le pouvoir du pouvoir législatif en éliminant le bicaméralisme<sup>7</sup> et en prolongeant le mandat présidentiel de cinq à six ans, avec la possibilité d'une réélection immédiate<sup>8</sup>. En outre, elle accorde au président le pouvoir de dissoudre l'Assemblée lorsque le vice-président est révoqué à trois reprises par motion de censure au cours de la même période constitutionnelle<sup>9</sup> et que l'approbation des lois d'habilitation est autorisée, ce qui implique la délégation législative au pouvoir exécutif<sup>10 11</sup>.

Le Parlement, qui dispose d'une majorité d'opposition depuis 2016, n'a pas été en mesure de constituer un véritable contrepoids au pouvoir présidentiel. Nous pouvons voir dans ce cas particulier ce qui précède à la coexistence de deux pouvoirs dotés d'une légitimité autonome : le président Maduro, d'orientation « Chaviste », et l'Assemblée nationale (Parlement), à majorité d'opposition. L'assemblée aurait pu bloquer les initiatives du président Maduro - et elle souhaitait le faire - mais ce qui advint fut bien différent.

La Cour suprême de justice (TSJ), la plus haute instance judiciaire du pays, a déclaré quelques jours à la suite des élections qu'il avait été établi que tous les actes qui découleraient de cette institution seraient considérés comme nuls. Cette décision fut prise suite à l'incorporation de trois députés

---

<sup>7</sup> Article 186. « L'Assemblée nationale est composée des députés et des députés élus ou élus dans chaque entité fédérale par un vote universel, direct, personnalisé et secret à la représentation proportionnelle [...] ».

<sup>8</sup> Article 230. « Le mandat présidentiel est de six ans. Le président de la République peut être réélu ou réélu, immédiatement et une seule fois, pour un nouveau mandat. ».

<sup>9</sup> Article 240. « [...] La révocation du vice-président exécutif ou du vice-président exécutif à trois reprises au cours de la même période constitutionnelle, à la suite de l'approbation des motions de censure, habilite le Président de la République à dissoudre l'Assemblée nationale. [...] ».

<sup>10</sup> Article 203. « [...] Les lois d'habilitation sont sanctionnées par l'Assemblée nationale à la majorité des trois cinquièmes de ses membres, afin de fixer les orientations, les objectifs et le cadre des matières déléguées au Président de la République, avec: portée et valeur de la loi. Les lois habilitantes doivent fixer la durée de leur exercice. ».

<sup>11</sup> A. BREWER-CARÍAS, « Reflexiones críticas sobre la Constitución de Venezuela de 1999 », [allanbrewercarias.net](http://allanbrewercarias.net), 2000, pp. 11. (Réflexions critiques à propos de la Constitution vénézuélienne de 1999).

qui avaient été dénoncés pour des irrégularités lors de leur élection et qui, par coïncidence, sont parvenus à l'opposition pour compléter la majorité opposante des deux tiers à l'Assemblée. En conséquence de cette mesure, les pouvoirs législatifs ont été assumés par le TSJ.

Il est clair que ce contrôle de la plus haute instance par l'exécutif ne devrait pas avoir lieu, tout comme le pouvoir judiciaire ne devait s'immiscer de manière excessive dans la politique et dans les attributions propres à d'autres pouvoirs, mais cette situation est possible du fait de la forte concentration du pouvoir dans la figure présidentielle et à l'absence de mécanismes pour stopper l'adoption de mesures controversées.

### **Hyperprésidentialisme et politiques publiques**

Un autre point où sont observés les effets de l'hyperprésidentialisme réside dans l'élaboration de politiques publiques. L'organe où les lois sont créées est le Parlement, puisque l'idée originale était que celles-ci soient le produit du débat entre les représentants du peuple disposant d'idées politiques différentes.

C'est pourquoi de nombreux auteurs classiques tels que John Locke (1632-1704) ont estimé que le Parlement avait un rôle fondamental à jouer au sein de l'État. John Locke déclarait que le Parlement était « le pouvoir suprême de la République » en tant qu'organe chargé d'élaborer les lois. Il défendait la séparation des pouvoirs, estimant qu'il était contre-productif « que les mêmes personnes qui ont le pouvoir de faire des lois aient également le pouvoir de les exécuter ». En outre, il a estimé que l'exécutif devrait quant à lui être « subordonné » et « responsable », étant donné que le législatif est le représentant légitime des intérêts du peuple et qu'il ne devrait donc se limiter qu'à la mise en œuvre des politiques adoptées par le Parlement<sup>12</sup>. C'est sur cette idée que repose le parlementarisme, où le chef du gouvernement est élu par l'Assemblée législative et où le lien entre l'exécutif et le législatif est très étroit.

---

<sup>12</sup> A. BORÓN (dir.), *La filosofía política moderna. De Hobbes a Marx*, Buenos Aires, 2000, pp. 61-63.

Mais ce qui se passe dans les systèmes présidentiels est différent, même dans les systèmes les plus stables comme les États-Unis où l'accès d'un parti au pouvoir détermine de manière décisive les politiques publiques qui vont être appliquées et laissent, dans de nombreux cas, aux partis opposants un simple rôle de contrôle. Souvent, un président nouvellement élu se présente à son bureau avec certaines idées économiques et sociales qui sont ensuite transformées en politiques étatiques et appliquées pendant toute la durée du mandat.

Il arrive souvent que le président possédant la majorité présente ses propositions et que celles-ci soient approuvées de manière systématique. Quand il n'a pas cette majorité, il gouverne souvent par décrets présidentiels. Cela implique que les politiques publiques ne résultent pas d'un consensus entre les différents secteurs de la société, mais d'une imposition unilatérale de certains groupes politiques. Lorsque c'est le cas, il suffit d'un changement de gouvernement pour abandonner ces politiques publiques et les remplacer par d'autres, ce qui est préjudiciable pour de nombreuses raisons. Cela s'observe, par exemple, dans la politique douanière appliquée en Argentine, d'une part par le gouvernement de Cristina Fernández de Kirchner et, d'autre part, par le gouvernement qui lui a succédé, celui de Mauricio Macri.

Le gouvernement de Cristina Fernández s'est caractérisé par l'adoption de mesures de réduction protectionniste prononcées. Au cours de cette période, d'importants obstacles aux importations ont été mis en place. Un processus de substitution des importations a été mis en place, de même qu'un système de limitation des exportations. S'il est vrai que de nombreux gouvernements dans le monde ont adopté des politiques protectionnistes suite à la crise financière mondiale de 2008-2009, la politique suivie par l'Argentine fut marquée par l'ampleur des barrières commerciales imposées. D'une part, il convient de noter que ces mesures ont favorisé le développement de l'industrie nationale. Cependant, d'autre part, il convient de mentionner la pénurie d'apports au cours de ces années, la grande majorité provenant de technologies étrangères. Cela a engendré des difficultés pour le maintien et l'expansion des lignes de production, compliqué les programmes d'innovation, entraîné une diminution de la compétitivité et de l'attractivité de l'Argentine en tant que source d'investissement.

Par la suite, lorsque Mauricio Macri a pris ses fonctions présidentielles en 2015, il a adopté une série de mesures contraires à celles menées par son prédécesseur, faisant augmenter progressivement le flux des importations et entraînant divers effets au sein des secteurs de l'économie nationale. Premièrement, les droits de douane sur les importations ont été réduits voire parfois même supprimés dans le but de réduire les prix des produits de manière générale et d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale. Cependant, la baisse des prix porta préjudice à l'industrie étant donné que les produits nationaux ne pouvaient généralement pas rivaliser avec les prix et la qualité des produits importés, ceci conduisant à la fermeture de nombreuses usines.

Il convient également de mentionner que, sous le gouvernement de Cristina Fernández de Kirchner, les consommateurs ont souvent eu accès à des produits nationaux coûteux de moyenne qualité étant donné la situation : la transition vers un processus de substitution des importations était en cours. Mais ce « sacrifice » n'est récompensé que si ce processus est maintenu à long terme et si on laisse à l'industrie suffisamment de temps pour proposer des produits de meilleure qualité et à un prix plus compétitif.

Ce retour constant entre protectionnisme et économie de marché - qui s'est non seulement produit à cette occasion mais aussi plusieurs fois par le passé - est extrêmement préjudiciable à l'économie du pays qui ne perçoit jamais les avantages des projets économiques qui sont mis en œuvre. D'autre part, les investissements extérieurs sont également affectés, voyant le milieu des affaires instable du fait des modifications et réformes législatives successives.

C'est pourquoi ce type de politique publique à long terme doit toujours être le résultat d'un accord entre différentes forces politiques et non de la décision du parti au pouvoir afin qu'elles puissent être maintenues au fil du temps et que les citoyens en perçoivent leurs avantages.

### **La culture politique latino-américaine**

Un autre aspect frappant qui explique en grande partie la concentration importante du pouvoir dans les gouvernements latino-américains est leur

culture politique. Cela peut être défini comme l'ensemble des croyances et des valeurs liées à l'attitude, au comportement et à la vision politique des individus.

Les trois siècles de domination coloniale espagnole et portugaise ont pénétré profondément dans la mentalité de la population, créant ainsi une attitude apolitique, intolérante à la pensée dissidente, avec une différenciation marquée entre les classes sociales et une plus grande confiance dans les personnes que dans les institutions.

L'indifférence à la politique est le fruit de l'exercice politique des élites depuis l'ère coloniale - une situation qui a été renforcée par la structure semi-féodale de la société vice-royale et la relation d'obéissance qui existait entre les travailleurs. Un système similaire était en place pendant la période coloniale : la figure du vice-roi, représentant du roi d'Espagne sur les territoires américains de l'empire, concentrait le pouvoir politique et économique. Il y avait aussi des institutions avec des fonctions spécifiques, mais devant l'immense pouvoir du vice-roi, leur champ d'influence était très limité.

Un autre phénomène s'est produit à cette époque : « Il est obéi, mais il n'est pas rempli ». Il s'agissait d'une formule indiquant que les ordonnances ou les lois provenant de la péninsule étaient respectées mais qu'elles n'étaient ni viables ni pratiques pour les parties intéressées. Cela a permis l'apparition de pratiques corrompues. Il convient également de noter la distance remarquable qui existait entre les dirigeants et les gouvernés en raison de l'indifférence de la population face aux questions politiques.

Au XIXe siècle, après l'indépendance des États d'Amérique latine, le gouvernement est passé des Européens aux Créoles. Sur le plan social, il n'y a pas eu beaucoup de changements et ce, même dans la culture politique. Au contraire, la défiance envers les institutions et la préférence pour le leadership personnel ont été accentuées par l'émergence du *caudillo* : dirigeant charismatique qui représentait les intérêts et les aspirations de la foule, ce qui est très typique de l'Amérique latine du XIXe siècle.



Il convient également de noter que quelque temps plus tard, lorsque l'organisation des États nationaux a été renforcée lors de l'adoption du modèle de gouvernement républicain, deux autres pouvoirs coexistant avec le pouvoir exécutif ont été clairement définis : le législatif et le judiciaire. Cependant, dès le début, ils ont été présentés comme des organes fragiles, sans pouvoir réel et subordonnés à l'exécutif.

Au XXème siècle, cette prédominance du personnalisme sur l'institutionnalisme a continué à être observée avec l'émergence de gouvernements « populistes ». Ce phénomène, bien qu'il ait marqué l'irruption du peuple dans l'arène politique, a entraîné une faible participation due à la fidélité envers le leader qu'il dirige lui-même selon ses convenances.

L'ensemble de ces éléments a contribué à créer une culture politique particulière qui, sans changements majeurs, est conservée jusqu'à présent. Elle possède même des caractéristiques contraires à l'esprit démocratique puisque ces dernières entravent la consolidation des valeurs liées à la démocratie et à la participation<sup>13</sup>.

---

En somme, le présidentielisme est très ancré dans la tradition politique latino-américaine. Il est même possible de s'opposer à l'intronisation du parlementarisme en tant qu'alternative viable en raison du changement soudain qu'il impliquerait pour les États de la région. Les défauts du présidentielisme dans sa conception ont été soulignés avec les aggravations qu'il présente dans sa variante latino-américaine. Malgré cela, il est vrai que le système parlementaire n'a jamais été appliqué en Amérique latine et est complètement étranger à sa culture. La solution ne consiste pas seulement à adopter un système importé d'un autre continent et à attendre qu'il fonctionne, mais également à tenir compte de la réalité politique locale ainsi que des usages et coutumes de la région.

---

<sup>13</sup> L. HERAS GÓMEZ, « Cultura política y democratización en América Latina », Revista Ciencias Sociales, 2003, pp. 23-37.

Par conséquent, le semi-présidentialisme français est à ce stade présenté comme une option abordable qui servirait à maintenir une grande partie du régime actuel tout en atténuant le pouvoir du président. Il permettrait d'introduire la notion de « pouvoir partagé » avec la mise en place d'un exécutif bicéphale constitué du président et d'un Premier ministre. De cette manière, on observerait une division des compétences et des attributions entre les deux personnes et l'interaction avec le pouvoir législatif serait plus grande. D'autre part, ce système donnerait aux États la souplesse nécessaire pour faire face aux situations de crise, éloignant le recours aux coups d'État.

Ces modifications peuvent être réalisées grâce à un accord entre les principales forces politiques ayant pour objectif d'introduire des mécanismes de démocratie semi-directe et d'atténuer le présidentielisme par le biais de réformes constitutionnelles.

En ce qui concerne l'élaboration de politiques publiques, leur adoption unilatérale par le gouvernement provoque souvent à son tour le rejet de l'opposition, ce qui affecte l'harmonie sociale et génère des affrontements. En ce sens, il est toujours souhaitable que l'ensemble de la classe politique passe des accords de base sur certaines questions pertinentes afin que, quel que soit le parti au pouvoir, l'engagement pris sur ces questions fondamentales pour la communauté reste valable dans le temps.

D'autre part, il est important que face à une tradition politique caractérisée par l'indifférence du peuple et la personnalisation du pouvoir, les valeurs démocratiques continuent à être consolidées pour remplacer les anciennes coutumes héritées de la domination européenne. Ce processus de substitution de valeurs est progressif et se consolide très lentement, mais il en vaut certainement la peine s'il permet d'accroître la participation de la population aux affaires communes, de promouvoir des valeurs telles que la tolérance d'idées différentes et d'améliorer la qualité de la vie de la population.

## Bibliographie

- R. GARGARELLA, « El presidencialismo, en debate », Clarín, 3 de agosto de 2017.
- C. S. NINO, « El Presidencialismo y la Justificación, Estabilidad y Eficiencia de la Democracia », Propuesta y Control, 1990, pp. 39-56.
- S. FERNÁNDEZ (dir.), *El control de la actividad estatal I*, Buenos Aires, Asociación de Docentes de la Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad de Buenos Aires, 2016, 1° edición, pp. 401-411.
- M. SPEZZAPRIA, « El hiperpresidencialismo, un mal vigente en el país », El Día, 23 de octubre de 2014.
- O. PARDO MARTÍNEZ, « Presidencialismo y la oposición en América Latina: una difícil cohabitación », Reflexión política, 2000, vol. 2, núm. 4.
- C. GARCÍA RAWLINGS, « ¿Cuál ha sido el desacato de la Asamblea Nacional de Venezuela? », Notiamérica, 31 de marzo de 2017.
- The Economist, *Democracy Index 2017*, Londres, 2018, pp. 1-9.
- Constitución de la República Bolivariana de Venezuela, 30 de diciembre de 1999, Gaceta Oficial Extraordinaria N° 36.860.
- A. BREWER-CARIÁS, « Reflexiones críticas sobre la Constitución de Venezuela de 1999 », allanbrewercarias.net, 2000, pp. 1-12.
- A. BORÓN (dir.), *La filosofía política moderna. De Hobbes a Marx*, Buenos Aires, 2000, pp. 61-63.
- L. HERAS GÓMEZ, « Cultura política y democratización en América Latina », Revista Ciencias Sociales, 2003, pp. 23-37
- O. DABÈNE, « En torno a la estabilidad política en Costa Rica: Tres paradigmas, dos conceptos, una fórmula », Anuario de Estudios Centroamericanos, 1986, pp. 41-52